

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC277

présenté par

M. Larive, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 3

I. – Après l’alinéa 2, insérer l’alinéa suivant :

« *I° bis (nouveau)* À la première phrase du même alinéa, le mot : « maternelles » est remplacé par le mot : « pré-élémentaires » ;

II. – En conséquence, après l’alinéa 18, insérer l’alinéa suivant :

« *I bis (nouveau)*. – Dans l’ensemble du code de l’éducation, le mot : « maternelle » est remplacé par le mot : « pré-élémentaire », et le mot : « maternelles » est remplacé par le mot : « pré-élémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous vous proposons de modifier le terme d’école maternelle, pour le remplacer par le terme école « pré-élémentaire ». Cette modification est la conséquence d’une égalitarisation des rapports femmes-hommes que le gouvernement ne peut qu’encourager et qui permet à ces premières de ne plus être les référentes obligatoires en matière d’éducation et de soin apporté aux enfants. Si cela peut vous sembler être une modification anodine, nous tenons à rappeler que les mots que nous utilisons (et notamment quand il s’agit du nom d’institutions de la République) véhiculent des messages - que nous souhaiterions voir plus vertueux.